

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : D. BERLAND, JL GLEYZE, P. CALDERON, C.LUQUEDEY, B. BIDABE, J.M MATHA, C. BOYER, F. RIVIERE, D. COURREGELONGUE, M. BIROT, Y. MAUNOIR, C. FAGET.

ABSENT Excuse : M. LE COZE, G. BERNARD, M.P GHIRARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. F RIVIERE

ORDRE DU JOUR

Tarifs assiettes et boissons soirée concert août 2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le samedi 22 août 2015 se déroulera une soirée concert et repas (soirée grecque).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De délivrer des tickets pour chaque repas réservé,
- De fixer le prix des repas aux tarifs suivants :

- Tickets repas assiette : 5,00 €
- Boissons cannette : 2,00 €
- Glaces : 1,00 €
- Eau 0.50 cl : 0.50 centimes € 1 litre : 1,00 €
- Café : 1,00 €

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 12

Contre : 0

abstention : 0

Tarifs entrée des concerts programmation culturelle 2015-2016 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la programmation culturelle 2015 – 2016 et propose de fixer les tarifs pour les différents concerts :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De fixer les tarifs comme suit :

Intitule du groupe	Date	Résidents	Tarifs extérieurs
ASIX QUINTET	19 septembre 2015	10 €	15 €
DIANE TELL	10 octobre 2015	15 €	20 €
JOE DASSIN FOR EVER	10 novembre 2015	10 €	15 €
DUO RUBATO	12 décembre 2015	10 €	15 €
SHOW MADONNA	13 février 2016	10 €	15 €
RAPHAEL LACOUR	09 avril 2016	10 €	15 €
TRIBUTE TELEPHONE	21 mai 2016	10 €	15 €

Pour : 12

Contre : 0

abstention : 0

Admission non valeurs service de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le trésorier de Bazas pour réaliser l'admission en non-valeur d'une créance. Cette dernière s'élève à une somme totale 470.27 € pour le service des eaux relative aux années 2008, 2010,2011, 2014.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette admission en non-valeur, pour la somme de 470.27 €, correspondant au service de l'eau pour les années 2008, 2010, 2011, 2014.

Charge Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

Admission non valeurs service de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le trésorier de Bazas pour réaliser l'admission en non-valeur d'une créance. Cette dernière s'élève à une somme totale 35.06 € pour le service des eaux relative à l'année 2014.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette admission en non-valeur, pour la somme de 35.06 €, correspondant au service de l'eau pour l'année 2014.

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

Désignation titulaire licence d'entrepreneur de spectacles :

Monsieur le Maire rappelle que les organisateurs de spectacles vivants doivent détenir une autorisation particulière d'exercer, délivrée selon des conditions et pour une durée précise : la licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

Si l'activité principale de l'entreprise n'est pas d'organiser des spectacles, la licence est obligatoire uniquement à partir de **7 représentations annuelles**. **Cas pour la Commune de Captieux qui organise plus de 6 spectacles par an.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Denis BERLAND, Maire titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles.

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

Mission de maîtrise d'œuvre - travaux connexes :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier et des travaux connexes, la commune de Captieux assure la maîtrise d'ouvrage.

La commune de Captieux doit confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études afin d'assurer le bon suivi des travaux connexes.

Un appel à candidature a été lancé, trois entreprises ont répondu :

- SARL COUTURE EYMARD pour un montant d'honoraires de 17 136.00 €
- AGEO CONSEILS pour un montant d'honoraires de 15 000.00 €
- CERCEAU pour un montant d'honoraires de 14 280.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de retenir le bureau d'étude CERCEAU pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux connexes dans le cadre de l'aménagement foncier.

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement 2014 :

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

FDAEC 2015 :

Monsieur le Maire fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de la séance du vote du budget primitif 2015.

Le montant des dotations cantonales du FDAEC 2015 a été reconduit à un niveau identique à celui de 2014.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal **décide** :

- de réaliser en 2015 les opérations suivantes :

- Achat de matériel : 24 000.00 € (HT)
- Travaux arènes : 2574.75 € (HT)
- Travaux Bâtiments : 11978.17 € (H.T)
- Travaux de voirie : 12 124.80 € (H.T)
- Travaux de bâtiments : 24 368.72 € (H.T)

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention correspondante à toutes ces dépenses d'investissement pour un montant de 50 135.19 €

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement sur les fonds propre de la commune.

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

Tarifs repas du 13 juillet 2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lundi 13 juillet 2014 se déroulera la fête à Captieux. A cette occasion, un repas sera organisé par la commune de Captieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De délivrer des tickets pour chaque repas réservé,
- De fixer le prix des repas aux tarifs suivants :

➤ Tickets repas : 5.00 €

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

Tarifs boissons du 13 juillet 2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lundi 13 juillet 2015 se déroulera la fête à Captieux. A cette occasion, un repas sera organisé par la commune de Captieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De délivrer des tickets pour la vente de boissons :
- De fixer le prix des repas aux tarifs suivants :

- Boissons canettes : 2.00 €
- Café : 0,50 €
- Boisson verre : 1,00 €
- Bière : 2,00 €

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

Tarifs vente de carte postale :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des cartes postales de la commune de Captieux peuvent être vendues au prix de 1 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire, les cartes postales seront vendues au prix de 1 €

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

Questions diverses

Divers :

Denis BERLAND informe l'assemblée que lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire 2015, une prévision des effectifs en hausse.

Denis BERLAND informe l'ensemble des élus de sa participation à la soutenance des étudiants en IUT qui ont travaillé sur l'aménagement de l'accueil de la Mairie. Il a attribué une note de 17.5/20, un travail très intéressant a été réalisé par le groupe d'étudiants de l'IUT de Bordeaux. Ils ont sollicité la mairie pour un remboursement des frais de carburant.

Pascal CALDERON propose que l'on ferme le cinéma du 01 au 31 août 2015, compte tenu de la fréquentation du mois d'août. A l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition.

Denis BERLAND indique que le personnel des services techniques demande de passer aux heures d'été.

Denis BERLAND propose que l'on adapte en fonction des conditions climatiques.

Claude BOYER dit qu'il semble difficile de gérer au « cou par cou ».

Après débat, les élus souhaitent qu'un agent soit de permanence chaque jour.

Il est proposé que l'agent de permanence pour le service de l'eau soit contacté en cas de besoin pour la commune et il récupérera le temps passé au service de la Mairie de Captieux.

Jean-Michel MATHA dit que le fossé de FRAUDEY n'a pas été entretenu depuis longtemps, il demande à quel moment ces travaux seront réalisés.

Denis BERLAND précise que le curage des fossés est une compétence communautaire, il est prévu deux passages par an.

La question est également posée concernant les circulations douces avec la possibilité de relier la cité Brémontier à Captieux. Denis BERLAND dit que le programme est très coûteux, une visite avait déjà été organisée sur site avec M. PRIEUR, le centre routier départemental n'avait pas été favorable à la réalisation de ces travaux (problème de sécurité).

Jean-Luc GLEYZE précise que plusieurs dossiers sont inscrits dans les projets communautaires

- 1) La zone d'activité autour de l'autoroute
- 2) Co Action qui accompagne une soixantaine d'entreprises pourrait peut-être, être intéressé par le local de MARAHANS.
- 3) Aire de service de l'A 65, la concession relance la Mairie de Captieux pour que nous occupions le local de 30 mètres carrés qui était réservé à d'e la promotion touristique.
- 4) Lac de Tastes : possibilité de faire financer jusqu'à 60%, proposition d'une baignade naturelle, création d'une zone d'initiation au canoë, toutes les réalisations seront prises en charge et financées par la CDC du Bazadais.
- 5) Création d'un pôle de santé à Captieux
- 6) Création d'une aire de camping-cars.

Séance levée à 22h30.